

CDIP/31/7

ORIGINAL : anglais

DATE : 3 octobre 2023

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Trente et unième session**

**Genève, 27 novembre – 1er décembre 2023**

Rapport d’évaluation du projet sur le droit d’auteur et la distribution de contenu dans l’environnement numérique

*établi par Victoria Sánchez Esteban, évaluatrice externe, Madrid*

1. L’annexe du présent document contient le rapport d’évaluation indépendante et externe du projet du Plan d’action pour le développement sur le droit d’auteur et la distribution de contenu dans l’environnement numérique, établi par Victoria Sánchez Esteban, évaluatrice externe établie à Madrid.
2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations qui figurent dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

Contenu

Résumé 2

1. Introduction 8

1.1. Contexte 8

1.2. Objet de l’évaluation : Projet pilote sur le droit d’auteur et la distribution de contenu dans l’environnement numérique 8

2. Méthode 11

2.1. Objet et portée de l’évaluation 11

2.2 Méthode et limites 11

3. Principales conclusions 13

3.1. Conception du projet 13

3.2. Mise en œuvre du projet 13

3.3. Efficacité des résultats du projet 15

3.4. Viabilité des résultats du projet 18

4. Conclusions et recommandations 21

4.1. Conclusions 21

4.2. Recommandations 22

**APPENDICES (DISPONIBLES SÉPARÉMENT)**

[Appendice 1. Cadre de résultats du projet](#_Toc145498877)

[Appendice 2. Grille d’évaluation](#_Toc145498878)

[Appendice 3. Bibliographie et références](#_Toc145498879)

[Appendice 4. Parties prenantes et principales personnes interrogées](#_Toc145498880)

[Appendice 5. Liste des acronymes](#_Toc145498881)

# Résumé

1. L’évaluation du projet pilote sur le droit d’auteur et la distribution de contenu dans l’environnement numérique a pour but de tirer des enseignements applicables aux activités de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dans ce domaine et de parvenir à des évaluations susceptibles de soutenir le processus de prise de décision du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Comme il s’agit d’une évaluation finale, un autre objectif est de définir les responsabilités des parties prenantes.
2. L’évaluation a porté sur tous les pays qui ont participé au projet (Argentine, Brésil, Costa Rica, Équateur, Pérou et Uruguay) et sur les activités menées entre janvier 2019 et juillet 2023. Elle a été structurée de manière à répondre à neuf questions d’évaluation, correspondant à tous les aspects du projet (conception, mise en œuvre, efficacité des résultats et durabilité des résultats à long terme (durabilité)).
3. Une approche participative a été adoptée pour l’évaluation afin d’encourager la participation active des parties prenantes, notamment l’équipe chargée du projet, la direction de l’OMPI, les fonctionnaires (tant dans leur pays que dans le cadre de missions à l’OMPI), le secteur privé et les spécialistes du secteur. Deux techniques ont été adoptées : l’analyse de documents et des entretiens semi‑structurés réalisés en ligne avec des personnes impliquées dans la mise en œuvre et la gestion du projet, dans le développement des activités et dans le suivi de l’avancement du projet. Au total, 13 entretiens ont été menés avec 17 personnes.
4. Premièrement, l’évaluation révèle que la conception du projet était satisfaisante. Le descriptif de projet initial contenait suffisamment d’informations pertinentes pour mener à bien le projet et en évaluer les résultats.
5. Les éléments constitutifs du projet sont cohérents sur le plan interne, ce qui permet de comprendre facilement ses objectifs et la manière dont ils seront atteints à partir de la description des résultats escomptés, des réalisations et des activités. Il est également cohérent, d’un point de vue externe, avec les recommandations du Plan d’action pour le développement, en particulier celles relatives à l’assistance technique et au renforcement des capacités (groupe A). Le projet tient également compte des questions d’égalité des sexes dans le secteur de l’audiovisuel dans l’environnement numérique.
6. Le principal outil de suivi du projet est constitué des rapports sur l’état d’avancement des travaux qui ont été rédigés et soumis annuellement au CDIP. Les rapports mis à la disposition du public sont concis et contiennent des liens vers des informations complémentaires. Ils ont été jugés utiles et appropriés pour transmettre des informations présentant un intérêt pour les principales parties prenantes, en particulier les États membres. Ils ont été particulièrement importants pour aider le comité à prendre des décisions face à des circonstances imprévues qui entravaient la mise en œuvre du projet.
7. Les indicateurs définis initialement dans le document de projet pourraient toutefois être améliorés. Les indicateurs de réalisations renvoient uniquement aux études réalisées et à l’organisation de séminaires, ce qui n’apporte aucune information pertinente. Les indicateurs de réussite ne parviennent pas à saisir pleinement ce qui constitue la réalisation des résultats souhaités et pourraient être plus détaillés.
8. Diverses sections du Secrétariat de l’OMPI ont contribué à la réalisation du projet. La Division du développement en matière de droit d’auteur, qui était chargée du projet, et les services qui ont travaillé avec celle‑ci (le Département de l’économie et de l’analyse de données, le Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI et la Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises) ont été satisfaits de leur collaboration. Tous ont estimé que leur participation avait été enrichissante et que le fait de pouvoir bénéficier de l’avis de spécialistes avait permis d’améliorer la mise en œuvre du projet et d’éviter d’éventuelles erreurs.
9. Les problèmes de calendrier résultant du manque de temps et de ressources disponibles ont été surmontés grâce à une communication positive et productive et à une planification minutieuse. Les services impliqués dans le projet ont ainsi pu être informés en temps utile de ce que l’on attendait d’eux.
10. Les risques recensés dans le document initial ont été traités au cours de la première phase de mise en œuvre. Les mesures prises se sont révélées particulièrement utiles pour en atténuer les effets. Plus précisément, un processus de consultation informelle avec les gouvernements des pays bénéficiaires et d’autres parties prenantes a été mis en place afin de solliciter leur aide pour obtenir des informations dans leur pays.
11. Ce qui n’était pas prévisible, c’est l’apparition de la pandémie de COVID‑19, qui a sans aucun doute eu un impact négatif sur la mise en œuvre. Néanmoins, une analyse rapide et l’approbation par le CDIP des modifications proposées ont permis d’adapter le projet avec souplesse aux nouvelles circonstances découlant de la pandémie. Ainsi, les réunions en personne et les activités de diffusion ont été reportées.
12. Il a été décidé de ne pas les organiser en ligne, car cela n’aurait pas permis d’atteindre les résultats souhaités, notamment en ce qui concerne la création de réseaux, l’établissement de liens avec l’industrie audiovisuelle et la sensibilisation des profils moins connectés au numérique. En fin de compte, les réunions et les séminaires ont été organisés sous une forme hybride. Cette solution a permis aux participants d’assister aux réunions en présentiel ou à distance grâce à un système de diffusion en continu, et donc d’atteindre un public plus large. Ces décisions ont contribué à l’obtention des résultats souhaités pour le projet.
13. La pandémie a accéléré de manière spectaculaire une tendance déjà évidente à la consommation de contenu audiovisuel numérique via des plateformes, ce qui a intensifié et élargi le débat sur les droits d’auteur dans l’environnement numérique. Étant donné que des travaux sur le sujet étaient déjà en cours dans le cadre du projet, il n’était pas nécessaire de les adapter à la nouvelle situation. En ce sens, on peut dire que le projet était en avance sur son temps.
14. Dans l’ensemble, l’efficacité et l’utilité des réalisations du projet sont jugées excellentes en ce qui concerne la portée et la qualité. Les besoins généraux et spécifiques ont été recensés et des bases solides ont été jetées pour les travaux futurs. Le projet a stimulé les pays qui n’ont pas une industrie audiovisuelle très développée et a permis aux pays plus avancés de mieux comprendre leurs propres cadres réglementaires, notamment à la lumière de ceux des autres pays. Il est apparu clairement que, quelles que soient les différences de taille de leurs marchés audiovisuels respectifs dans l’environnement numérique, les pays doivent reconnaître leurs intérêts communs et définir les domaines dans lesquels ils peuvent collaborer.
15. Les études de cas et les analyses n’ont toutefois pas abordé avec la même précision et la même profondeur la question de savoir comment répondre au mieux aux besoins recensés. Cette question a été soulevée lors des séminaires sous‑régionaux et du séminaire régional final, au cours desquels les réalisations du projet ont été présentées, les institutions impliquées dans les droits d’auteur et le secteur de l’audiovisuel ont été réunies et les professionnels de l’industrie ont été inclus dans les discussions. Les personnes interrogées ont souligné que ce dernier aspect était particulièrement utile.
16. Les personnes interrogées ont reconnu que le projet avait contribué à sensibiliser le public au rôle joué par les droits d’auteur et les droits connexes dans la distribution du contenu et à améliorer la compréhension de la situation actuelle en matière d’octroi de licences dans l’environnement numérique. La compréhension du rôle joué par ces droits dans la distribution de contenu numérique en ligne permet aux petits producteurs de mieux comprendre l’importance des contrats qu’ils signent. Les grands producteurs pourraient être plus intéressés par d’autres questions, telles que l’impact de l’intelligence artificielle (IA). Les gouvernements des pays bénéficiaires ont désormais une vision plus claire de la situation, des défis auxquels ils sont confrontés et de la manière d’y faire face.
17. Les séminaires et réunions organisés à l’échelle sous‑régionale et régionale ont joué un rôle fondamental dans la sensibilisation. C’est notamment le cas de la réunion régionale à laquelle ont participé des représentants de 19 pays d’Amérique latine et un large éventail d’autres parties prenantes. Le fait que les documents relatifs au projet aient été rédigés en espagnol et que les séminaires aient également été organisés dans cette langue, les rendant ainsi plus accessibles au public latino‑américain, a contribué à atteindre les résultats escomptés du projet.
18. Certaines personnes interrogées ont déclaré que des efforts supplémentaires devraient être déployés en matière de diffusion afin de tirer parti des résultats obtenus. L’OMPI s’est toutefois montrée très active dans la diffusion des résultats :

|  |
| --- |
| Leur publication sur le site Web, qui constitue la première ligne de diffusion, est une stratégie passive, étant donné qu’il n’y a aucun moyen de savoir quels sont les utilisateurs des résultats et comment ils les utilisent. Les personnes interrogées ont toutefois fait remarquer que le contenu était difficile à trouver si l’on ne savait pas exactement où le trouver. De plus, on ne peut le trouver si l’on ignore qu’il existe. Diverses stratégies complémentaires ont donc été utilisées pour faire connaître le contenu.* L’approche principale a consisté à organiser des événements et des ateliers. La dernière d’entre elles a été suivie par des fonctionnaires de pays n’ayant pas participé au projet, qui ont ainsi pu voir le matériel produit, le consulter et prendre part aux discussions.
* La présentation de rapports sur l’état d’avancement des travaux au CDIP lors de ses sessions a attiré l’attention des délégués sur ces rapports. Ces derniers ont à leur tour transmis ces informations à leurs pays respectifs.
* Les résultats sont examinés dans le cadre de contacts bilatéraux avec différents acteurs et lors d’événements sans lien avec ce projet. L’utilisation de la diffusion en continu pour distribuer du contenu est actuellement un sujet brûlant dans les forums et ouvre de nombreuses voies pour faire connaître les réalisations.
* Ils ont également été diffusés au sein de l’Organisation et portés à l’attention du personnel d’autres services, qui peut alors les utiliser ou les faire connaître dans le cadre de leurs travaux.
* Les études ont notamment été mises à la disposition du personnel des départements de l’Organisation chargés du renforcement des capacités et de l’assistance technique, qui peuvent ainsi les mettre en avant dans le cadre de leurs travaux avec d’autres régions. Par conséquent, certains résultats indirects pourraient être produits au‑delà de l’Amérique latine.

En l’absence de mécanismes de suivi spécifiques, il est toutefois difficile de déterminer l’impact de chacun de ces canaux de diffusion. |

1. En ce qui concerne la question de savoir si les résultats du projet peuvent être maintenus à long terme (durabilité), la plupart des personnes interrogées estiment que l’OMPI devrait continuer à travailler dans ce domaine pour diverses raisons :

|  |
| --- |
| * Les États membres souhaitent continuer à travailler sur la question. Le projet a suscité un intérêt considérable pour un sujet qui est déjà bien connu du public.
* L’OMPI a une vision globale et son expérience est bien connue. Ses réalisations ont donc plus de chances d’être facilement acceptées. Elle fournit également aux décideurs politiques et aux autres parties prenantes une vision réaliste des problèmes.
* L’OMPI a une position neutre et impartiale. Elle peut s’adresser à toutes les parties prenantes, qui la reconnaissent comme un acteur légitime. Associée à sa capacité technique et à son haut degré d’expertise, l’OMPI est donc l’instance idéale pour servir de forum de discussion à l’échelle mondiale.
* Après quelques années d’expérimentation, le secteur est arrivé à maturité. Les réalisations telles que celles découlant du projet contribueront grandement à toute initiative visant à réviser les lois et règlements.
* Les industries de la création en général, et le secteur de l’audiovisuel en particulier, sont ou peuvent être un acteur majeur des économies nationales. Les industries de la création en général, et le secteur de l’audiovisuel en particulier, sont des acteurs majeurs des économies nationales ou peuvent l’être.
* En organisant des événements parallèlement aux grands rassemblements de l’industrie, l’accès à ces derniers peut être ouvert à un groupe plus large et plus diversifié de personnes qui, autrement, n’auraient pas les moyens de payer le coût d’accès.
* De nombreux aspects de la question nécessitent encore du travail, tant en termes de contenu que de profil des personnes, des institutions et des pays qui bénéficient de ces projets.
 |

1. Les personnes interrogées ont également formulé des recommandations sur la manière d’aborder les travaux à l’avenir, en particulier en ce qui concerne la nécessité pour l’OMPI de continuer à organiser des réunions et des ateliers de nature plus pratique en tant qu’outils ciblés de renforcement des capacités pour des acteurs spécifiques. La plupart des personnes interrogées ont déclaré qu’il serait particulièrement utile d’adapter les ateliers aux besoins des créateurs, principalement des scénaristes et des producteurs (surtout les microentreprises et les petites entreprises).
2. Afin de s’assurer que les connaissances acquises ne sont pas perdues et d’élargir leur impact, des partenaires sont nécessaires dans les pays concernés pour reproduire le travail effectué sur la base de l’investissement initial de l’Organisation en vue de renforcer les connaissances par la formation. Ces partenaires nationaux peuvent être des gouvernements ou des associations professionnelles. Dans certains pays, la nécessité de mettre en place des partenariats locaux a été comprise, ce qui a facilité la mise en œuvre de stratégies spécifiques à cette fin.
3. En résumé, les principales conclusions sont les suivantes :
4. Le projet évalué présente une logique interne et une conception claires, qui peuvent être déduites du descriptif du projet, et il est cohérent sur le plan interne. La cohérence externe avec les recommandations les plus pertinentes du Plan d’action pour le développement a également été assurée.
5. Les parties prenantes ont estimé que les outils utilisés étaient utiles et qu’ils leur fournissaient les informations dont elles avaient besoin sur la mise en œuvre du projet. Les personnes interrogées ont exprimé leur satisfaction quant au respect des délais.
6. Les indicateurs définis initialement dans le projet pourraient être améliorés, afin de fournir des informations plus complètes et de mieux soutenir le processus décisionnel.
7. Les personnes interrogées ont apprécié le fait que le travail avec d’autres départements de l’OMPI ait été effectué de manière productive et coopérative, permettant ainsi une mise en œuvre plus harmonieuse. Les problèmes de calendrier ont été résolus grâce à une planification minutieuse qui a permis d’anticiper avec précision les besoins de collaboration.
8. Dès le départ, un effort important a été fait pour mettre en place des stratégies visant à atténuer les risques liés au manque d’information. Ces efforts ont permis d’obtenir des résultats qui se sont traduits par des réalisations, bien que certains sujets aient nécessité des recherches d’informations spécifiques.
9. Le projet a été adapté avec succès aux changements causés par la pandémie de COVID‑19. Le projet était en quelque sorte en avance sur son temps et n’avait pas besoin d’être adapté aux nouvelles tendances, car il avait de toute façon été conçu pour y répondre.
10. On peut dire que le projet a été efficace et qu’il a permis d’obtenir, de l’avis de tous, des réalisations de grande qualité et de grande portée qui ont permis de cerner les besoins des pays et qui constituent une base solide pour les travaux futurs. Les pays participants ont pris conscience de la nécessité de reconnaître leurs intérêts communs et ont commencé à définir les domaines dans lesquels ils peuvent travailler ensemble afin de résoudre les difficultés et les défis qui, quelles que soient les différences entre leurs marchés, sont partagés. Il est également considéré que les réalisations ne précisent pas entièrement par quels moyens les besoins recensés peuvent être satisfaits, et qu’un travail supplémentaire est nécessaire à cet égard.
11. Les personnes interrogées ont trouvé les séminaires sous‑régionaux et le séminaire final particulièrement utiles, car ils ont permis de faire connaître les réalisations, de lancer des discussions de haut niveau, de réunir des fonctionnaires de chaque pays et d’inclure des créateurs, qui ne participent généralement pas à ce type de forum.
12. Toutes ont reconnu que le projet avait contribué à atteindre les deux résultats souhaités : sensibiliser le public au rôle joué par les droits d’auteur et les droits connexes dans la distribution du contenu et améliorer la compréhension de la situation actuelle en matière d’octroi de licences dans l’environnement numérique. Les progrès ont toutefois été inégaux et les différentes parties prenantes n’en ont pas toutes bénéficié dans la même mesure.
13. Malgré les efforts considérables déployés par l’OMPI pour diffuser les réalisations du projet, les parties prenantes sont d’avis que la communication doit être améliorée afin de maximiser leur impact.
14. Pour que les activités, les réalisations et les résultats aient un impact durable, l’OMPI devrait continuer à travailler dans ce domaine, en adoptant une approche plus pratique. Les personnes interrogées ont exprimé le souhait de continuer à organiser des réunions et des ateliers, dans le but de répondre aux questions soulevées dans les études. Les nouvelles activités, plus pratiques et plus ciblées, devraient inclure des sessions de formation pour les créateurs qui pourraient ensuite être reproduites par des acteurs publics ou privés souhaitant contribuer en tant que partenaires.
15. Les recommandations ci‑après découlent des conclusions susmentionnées. Leur objectif est de mettre en évidence certains points à améliorer ou de s’assurer que les résultats obtenus sont durables.
16. **Recommandation n° 1.** L’OMPI devrait s’efforcer de diffuser plus largement les résultats et les réalisations du projet, car cela pourrait également en accroître l’utilité. Au‑delà de ce qui a déjà été fait, et qui est en soi satisfaisant, la diffusion sur le site Web pourrait être améliorée, étant donné que les réalisations ne sont pas faciles à trouver sur ce site. Ce renforcement de la diffusion passive confère aux réalisations une “existence propre” leur permettant d’atteindre un public plus large que celui initialement prévu. Des recommandations spécifiques ont été reçues sur la nécessité de rendre l’information plus accessible et plus attrayante (l’étude économique est citée comme un excellent exemple), et de la présenter de manière plus créative. Certaines personnes interrogées ont suggéré de créer sur le site Web de l’OMPI un espace consacré au secteur de l’audiovisuel, car cela en faciliterait l’accès.
17. **Recommandation n° 2.** Ce projet n’est que le début d’un voyage qui nécessitera un effort soutenu dans le temps. Les personnes interrogées ont notamment souhaité que les documents relatifs au projet soient davantage élaborés et mis à jour afin de tenir compte des changements qui s’opèrent dans ce secteur en constante évolution. La mise à jour des documents nécessite un financement, il pourrait donc être nécessaire d’envisager d’autres moyens de financement. Quoi qu’il en soit, il existe manifestement une large demande.
18. **Recommandation n° 3.** Les personnes interrogées sont largement d’accord pour dire que l’OMPI devrait continuer à travailler sur ce sujet et adopter une approche plus pragmatique. Habituellement, les projets relevant du Plan d’action de l’OMPI pour le développement, une fois achevés et dans la mesure où les résultats obtenus sont positifs, comme dans le cas présent, sont intégrés aux activités ordinaires de l’Organisation, à la demande du CDIP.
19. Cette fois, cependant, il serait souhaitable de prévoir une deuxième phase, visant à répondre aux demandes des personnes interrogées concernant l’adoption d’une approche plus pragmatique. Celle‑ci permettrait d’obtenir des résultats ayant un impact durable et serait axée sur les besoins des petits créateurs.
20. Un autre objectif consisterait à élaborer une stratégie pour trouver des partenaires dans les pays participants afin de poursuivre le travail de diffusion et de renforcement des capacités, une fois que l’OMPI aura transformé les réalisations du projet en outils pratiques (manuels et autres documents de formation) et qu’elle les aura testés auprès des petits producteurs. L’objectif est de mettre ce matériel à la disposition de tous les États membres pour qu’ils puissent l’utiliser à l’avenir; les résultats et les réalisations seraient alors prêts à être intégrés dans les activités ordinaires de l’Organisation.

# Introduction

Red2Red Consultores, S.L.; CIF: B-82719774

## Contexte

1. Comme indiqué dans le descriptif du projet pilote relatif au droit d’auteur et à la distribution de contenu dans l’environnement numérique, les gouvernements ont lancé diverses initiatives pour promouvoir le contenu audiovisuel produit localement, en se concentrant principalement sur l’étape initiale de la création – le financement – sans tenir compte de la distribution du contenu, qui est également essentielle pour permettre sa production.
2. Les plateformes numériques offrant des services audiovisuels constituent un autre moyen de distribuer des contenus locaux auxquels le public n’avait pas accès auparavant. Les organismes de radiodiffusion locaux proposent aussi du contenu sur les chaînes numériques. Tout cela a conduit à une augmentation considérable de la quantité de contenu accessible au public par l’intermédiaire des médias numériques.
3. En Amérique latine, la diffusion numérique de contenu audiovisuel s’est considérablement développée ces dernières années. L’accès aux médias numériques et leur utilisation par les consommateurs ont augmenté de manière exponentielle, une tendance encore renforcée par la pandémie de COVID‑19.
4. Ces facteurs peuvent créer des opportunités pour la production de contenu local. C’est d’ailleurs déjà le cas, puisque les principaux services de diffusion en continu financent des productions latino‑américaines.
5. Dans ces nouveaux canaux de distribution, la rémunération des créateurs et des titulaires de droits dépend également du droit d’auteur et des droits connexes. La nécessité de les protéger est donc encore plus grande que sur les marchés traditionnels.

## Objet de l’évaluation : Projet pilote sur le droit d’auteur et la distribution de contenu dans l’environnement numérique

1. Le projet a été proposé par le Brésil et approuvé par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) lors de sa vingt‑deuxième session en novembre 2018. Les pays participant au projet étaient l’Argentine, le Brésil, le Costa Rica, l’Équateur, le Pérou et l’Uruguay. Les bénéficiaires finaux, c’est‑à‑dire les personnes qui trouveraient les résultats du projet utiles, étaient les décideurs politiques dans ce domaine, les créateurs de contenu, les producteurs et les plateformes de diffusion numérique.
2. Le projet a été mis en œuvre de janvier 2019 à juillet 2023.
3. L’objectif, selon le descriptif de projet, était triple :
* Fournir des informations claires au sujet des régimes nationaux relatifs au droit d’auteur et aux droits connexes applicables au contenu audiovisuel concédé sous licence et distribué dans l’environnement numérique des pays participants.
* Sensibiliser les créateurs locaux, les titulaires de droits et les parties prenantes aux règles nationales existantes, afin d’améliorer leur compréhension du secteur.
* Évaluer les questions d’actualité relatives au droit d’auteur et aux droits connexes sur le marché de l’audiovisuel numérique dans les pays participants et les porter à l’attention des parties prenantes locales, notamment les créateurs, les producteurs, les plateformes numériques et les décideurs politiques dans ce domaine, qui pourraient contribuer au développement des marchés numériques locaux et à l’exploitation du contenu audiovisuel local.
1. En vue d’atteindre ces objectifs, deux résultats ont été définis qui, à travers la réalisation de sept activités, ont permis d’obtenir 19 réalisations[[1]](#footnote-2). Un cadre des résultats souhaités du projet, y compris les indicateurs établis pour suivre la mise en œuvre des activités, figure dans l’appendice 1.
2. Durant l’évaluation, une reconstruction de la théorie initiale du changement a été effectuée avec l’aide des responsables du projet. Sa forme finale est illustrée dans la figure ci‑dessous.

***Figure 1 – Reconstruction de la théorie initiale du changement***



1. Comme on peut le voir, le point de départ du projet consistait à identifier le cadre réglementaire du droit d’auteur et des droits connexes dans les pays bénéficiaires et à définir des réalisations pour faciliter une meilleure compréhension des marchés locaux dans ces pays. Une fois ces réalisations disponibles, une vaste campagne a été entreprise pour les diffuser, notamment par des échanges bilatéraux, l’organisation de séminaires et d’autres événements, et la présentation au CDIP de rapports sur l’état d’avancement des travaux, permettant aux délégués des missions permanentes auprès de l’OMPI de transmettre des informations à ce sujet aux décideurs politiques dans leurs pays respectifs.
2. L’objectif était d’améliorer la compréhension de la situation actuelle en matière de concession de licences dans l’environnement numérique et du rôle du droit d’auteur et des droits connexes dans la distribution du contenu numérique, dans le but général de sensibiliser les parties prenantes.

# Méthode

## Objet et portée de l’évaluation

1. L’évaluation a un double objectif :
2. Tirer des enseignements applicables aux activités de l’OMPI dans ce domaine, en se concentrant sur la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet, ainsi que sur les réalisations effectuées, considérées comme des indicateurs de la mesure dans laquelle les objectifs définis ont été atteints. Il s’agit donc d’une évaluation multidimensionnelle, puisqu’elle prend en considération tous les aspects du projet; et
3. Réaliser des évaluations fondées sur des données factuelles afin d’aider le CDIP dans ses processus décisionnels.
4. Comme c’est généralement le cas pour les évaluations finales, un autre objectif est d’établir la responsabilité des parties prenantes, un processus qui sera renforcé par la participation de toutes les parties prenantes du projet : l’équipe chargée du projet, les hauts fonctionnaires de l’Organisation et des représentants des États membres, des bureaux nationaux du droit d’auteur et des offices nationaux de propriété intellectuelle, ainsi que d’autres parties prenantes potentielles, telles que des représentants du secteur privé.
5. Sur le plan géographique, l’évaluation portera principalement sur les pays qui ont décidé de participer au projet. Cela n’exclut pas que certains de ses résultats puissent être appliqués à d’autres aires géographiques. En ce qui concerne la période couverte, toutes les activités menées pendant la durée du projet (de janvier 2019 à juillet 2023) seront prises en considération.
6. En ce qui concerne le champ d’application matériel, l’évaluation de la réalisation des objectifs du projet implique de répondre aux neuf questions d’évaluation figurant dans le mandat, qui peuvent être regroupées par thèmes et par critères. Plus précisément, une question porte sur la conception du projet, quatre sur sa mise en œuvre et les quatre autres sur ses résultats en termes d’efficacité (trois questions) et de durabilité dans le temps (une question). Les questions figurent dans l’appendice 2.

## Méthode et limites

1. Une approche participative a été adoptée pour l’évaluation afin d’encourager les parties prenantes à jouer un rôle actif. Les questions d’évaluation ont été divisées en indicateurs plus facilement à observer. La matrice d’évaluation qui en résulte figure dans l’appendice 2, qui comprend également les sources de données et les techniques de collecte d’informations qui constituent la base des indicateurs.
2. Deux techniques ont été utilisées pour cette évaluation. Tout d’abord, une analyse des documents, couvrant à la fois les documents de référence et les informations découlant du projet lui‑même, a été réalisée. L’appendice 3 contient une liste des sources consultées.
3. L’autre source principale d’information est constituée par les personnes participant au projet, que ce soit au niveau de sa mise en œuvre et de sa gestion, du développement de ses activités ou du suivi de son avancement. Une liste de personnes à interroger, parmi les plus impliquées dans le projet, a été dressée. Les propositions de l’OMPI ont servi de point de départ et les évaluateurs ont ensuite complété la liste avec des noms supplémentaires. Dans un premier temps, 19 personnes ont été sélectionnées pour un entretien, dont des fonctionnaires (dans leur pays et en mission à l’OMPI), des représentants du secteur privé, des spécialistes de l’industrie, l’équipe chargée du projet à l’OMPI et d’autres membres du personnel de l’Organisation participant d’une manière ou d’une autre au projet.
4. Les personnes sollicitées n’ont pas toutes répondu aux demandes d’entretien et un entretien s’est déroulé en groupe. Finalement, 13 entretiens ont été réalisés avec un total de 17 personnes.
* Les personnes ont été interrogées individuellement, sauf dans un cas où, sur proposition de la personne initialement contactée, cinq personnes ont participé afin de permettre une vision plus large du projet et de ses réalisations. La possibilité de mener des entretiens de groupe avait déjà été envisagée dans la conception de la méthode.
* Dix des personnes interrogées étaient extérieures à l’OMPI (principalement des représentants des institutions nationales concernées et du secteur privé). Les sept autres avaient un lien direct avec l’OMPI (fonctionnaires en mission auprès de l’Organisation, membres de l’équipe chargée du projet et autres personnes participant à la mise en œuvre du projet).
1. Les entretiens étaient semi‑structurés. Certaines questions étaient communes à tous les profils, tandis que d’autres étaient plus ciblées, en fonction des spécificités. Tous les entretiens ont été menés en ligne. L’appendice 4 contient une liste des personnes interrogées et de leurs fonctions.
2. Grâce à ces sources, les évaluateurs ont pu comparer et confronter les informations obtenues. Leurs constatations sont donc fondées sur des données factuelles, ce qui leur confère crédibilité et légitimité et constitue une base solide pour tirer des conclusions et formuler des recommandations pertinentes, réalisables et utiles.
3. Bien que tout le processus d’évaluation ait eu lieu en été, la plupart des personnes invitées à un entretien ont répondu favorablement. Le risque qu’il soit difficile de collecter suffisamment d’informations pertinentes ne s’est donc pas concrétisé et ne constitue pas une limite à l’analyse. Bien entendu, le fait que l’OMPI ait d’abord pris contact avec les personnes interrogées a été un facteur clé pour garantir leur disponibilité.

# Principales conclusions

## Conception du projet

Question d’évaluation 1. Pertinence du descriptif de projet initial en tant que guide pour la réalisation du projet et l’évaluation de ses résultats

1. La conception du projet répondait à une proposition présentée par le Brésil et examinée par le CDIP, qui a été appuyée par les pays participant au projet. L’OMPI a formulé quelques observations, mais la conception a été laissée au pays qui a présenté la proposition.
2. Étant donné qu’il s’agit d’un projet relativement simple, dont l’objectif est de jeter les bases du renforcement des capacités des parties prenantes dans les pays participants, la conception du projet a été jugée satisfaisante et efficace pour ce qui est de fournir des informations pertinentes et suffisantes pour sa mise en œuvre et l’évaluation de ses résultats, sur la base d’une compréhension claire du contexte dans lequel le projet était censé être mis en œuvre.
3. La conception du projet est claire, ce qui permet de comprendre facilement ses objectifs et la manière dont ils seront atteints à partir de la description des résultats, des réalisations et des activités souhaités. Cela s’explique par le fait que les composantes du projet sont cohérentes entre elles.
4. Le projet est également extérieurement conforme aux recommandations du Plan d’action pour le développement qu’il mentionne (notamment les recommandations nos 1, 3, 4, 10, 11, 16, 25 et 35), en particulier celles qui concernent l’assistance technique et le renforcement des capacités (groupe A), notamment la recommandation n° 4 puisque le projet vise à tenir compte des besoins des micro, petites et moyennes entreprises dans les pays en développement peu industrialisés, y compris ceux des jeunes entrepreneurs. Le projet prend en considération les questions d’égalité des sexes dans le secteur audiovisuel dans l’environnement numérique.

## Mise en œuvre du projet

Question d’évaluation 2. Utilité et adéquation des outils de suivi du projet, d’auto‑évaluation et d’établissement de rapports pour fournir à l’équipe chargée du projet et aux principales parties prenantes des informations utiles à la prise de décisions

1. Le principal outil de suivi du projet est constitué par les rapports sur l’état d’avancement de la mise en œuvre, qui sont rédigés et présentés chaque année. Ces rapports accessibles au public sont concis et contiennent des liens vers des informations complémentaires, au cas où celles‑ci seraient jugées nécessaires.
2. Les personnes interrogées ont déclaré qu’elles trouvaient les outils de suivi du projet utiles et adaptés à la transmission d’informations intéressantes aux principales parties prenantes, notamment les États membres du CDIP. Ce point de vue a été partagé par l’équipe chargée du projet et les personnes interrogées qui ont participé à ses sessions. En particulier, il a été déclaré que les rapports sur l’état d’avancement étaient particulièrement importants, notamment lorsque des circonstances imprévues entravaient la mise en œuvre du projet, car ils facilitaient la prise de décision au sein du CDIP.
3. Toutefois, les indicateurs initialement définis dans le descriptif du projet pourraient être améliorés, en particulier en ce qui concerne les résultats. Étant donné le contenu du projet pilote, les indicateurs de réalisations ne font référence qu’à la production d’études et à l’organisation de séminaires, qui n’apportent aucune information pertinente quant à l’existence des réalisations elles‑mêmes. En fait, les séminaires sont des indicateurs d’activité et non des indicateurs de réalisations.
4. Le premier des indicateurs de résultats concerne la publication de documents sur le site Web de l’OMPI, un facteur qui est favorable à l’obtention des résultats définis (voir la théorie du changement) mais qui n’indique pas s’ils ont été obtenus ou non. Le deuxième indicateur établit que 60% des participants du séminaire régional final déclarent que les informations fournies dans le cadre de cette activité leur ont été utiles. Cet indicateur est jugé approprié, dans le cas où il aurait pu être complété par des évaluations supplémentaires concernant l’utilité afin de fournir des informations plus complètes. De même, une mesure unique est établie après le séminaire final, bien que d’autres séminaires sous‑régionaux aient eu lieu auparavant.

Question d’évaluation 3. Mesure dans laquelle d’autres entités au sein du Secrétariat ont contribué à la mise en œuvre efficace et rationnelle du projet et l’ont facilitée

1. La collaboration entre différentes unités opérationnelles est une pratique courante dans toutes les grandes organisations. Les personnes interrogées se sont déclarées satisfaites de la manière dont la division responsable du projet (la Division du droit d’auteur) et d’autres unités ont collaboré tout au long du projet (Département de l’économie et de l’analyse de données, Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI, Département de la propriété intellectuelle au service des innovateurs ou Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises). Toutes les parties ont estimé que leur participation avait été enrichissante et que l’accès à des avis d’experts de différentes unités avait permis d’améliorer la mise en œuvre et d’éviter d’éventuelles erreurs dues à l’inexpérience dans un domaine spécifique.
2. La collaboration avec d’autres unités peut entraîner des conflits de calendrier car le temps et les ressources sont limités, donc des retards dans la mise en œuvre. Néanmoins, les personnes interrogées ont déclaré que la communication était toujours positive et productive et que ces difficultés étaient surmontées grâce à une planification adéquate. Les unités concernées par le projet ont ainsi pu être informées suffisamment tôt de ce qu’on attendait d’elles (en termes d’assistance demandée et de moment où elle était nécessaire).

Question d’évaluation 4. Mesure dans laquelle les risques recensés dans le descriptif de projet initial se sont concrétisés ou ont été atténués

1. Les deux risques identifiés dans le descriptif de projet initial étaient liés au manque d’informations sur la concession de licences pour le contenu numérique en ligne et les conditions dans un pays sélectionné qui risquaient d’entraver la mise en œuvre du projet en raison de la taille du marché ou du manque de données et de sources disponibles concernant le contenu des plateformes numériques. Le chef de projet a consacré ses premiers efforts à la mise en œuvre des stratégies d’atténuation définies, principalement en vue d’établir des relations de collaboration avec les parties prenantes dans les pays participants.
2. Dans le rapport sur l’état d’avancement de septembre 2019, il est indiqué qu’un processus de consultation informelle avec les gouvernements des pays bénéficiaires et d’autres parties prenantes a été mis en place afin de solliciter leur aide pour l’obtention d’informations nationales. L’analyse de ces informations préliminaires a permis de définir avec précision le contenu de chacun des thèmes et sous‑thèmes détaillés qui seraient abordés dans les études de cas prévues. Ces efforts d’atténuation se sont avérés utiles, mais certaines réalisations ont posé des problèmes particuliers, nécessitant l’utilisation de données provenant de diverses sources autres que les données publiques (par exemple, grâce à un don ou un achat de données).
3. Ce qui n’était pas prévisible, c’est l’apparition de la pandémie de COVID‑19, qui a incontestablement eu un impact négatif sur la mise en œuvre du projet, comme sur tout le reste.

Question d’évaluation 5. Capacité du projet à s’adapter aux tendances et technologies émergentes et à d’autres facteurs extérieurs

1. Il s’est avéré possible d’adapter le projet aux circonstances changeantes découlant de la pandémie. Les options ont été rapidement examinées et proposées au CDIP, l’organe chargé d’approuver les changements. Il a donc été décidé de reporter les réunions en présentiel et les activités de diffusion. L’idée d’organiser les activités sous forme virtuelle a été écartée pour trois raisons principales :
* Cela aurait compliqué l’établissement de réseaux et de relations, prévu comme l’un des principaux résultats des événements.
* Le secteur de la production audiovisuelle était confronté à une crise profonde liée à la pandémie elle‑même, il était donc difficile d’attirer l’attention et la participation aurait été aléatoire.
* La volonté d’atteindre des personnes issues de milieux différents qui n’ont pas nécessairement un plein accès au numérique.
1. Il a donc été convenu de retarder les activités et d’allonger légèrement la durée du projet qui a finalement été mis en œuvre de janvier 2019 à juillet 2023. Les réunions et les séminaires ont toutefois été organisés dans un format hybride, c’est‑à‑dire que toutes les activités se sont déroulées en présentiel mais que les participants ont pu se connecter à distance grâce à la diffusion en continu, ce qui a permis d’atteindre un public plus large. Ces décisions ont permis d’atteindre les résultats escomptés du projet.
2. La pandémie a eu d’autres conséquences sur les tendances. En particulier, les mesures de confinement prises à l’échelle mondiale ont considérablement accéléré une tendance déjà nette, quoique progressive, à la consommation de contenus audiovisuels numériques par l’intermédiaire de plateformes. Étant donné que les travaux sur le sujet pour répondre aux demandes croissantes étaient déjà en cours dans le cadre du projet, il n’était pas nécessaire de les adapter à la nouvelle situation.
3. Les discussions concernant le droit d’auteur dans l’environnement numérique étaient déjà courantes dans certaines institutions et dans les domaines concernés lorsque la proposition a été soumise au CDIP en 2018 mais, une fois le projet bien engagé en 2020, les discussions sur le sujet se sont intensifiées et généralisées. En ce sens, le projet peut être considéré comme en avance sur son temps.

## Efficacité des résultats du projet

Question d’évaluation n° 6. Efficacité et utilité des résultats obtenus dans le cadre du projet

1. Dans l’ensemble, les résultats obtenus par les experts sont jugés excellents du point de vue de leur étendue et de leur qualité. Les études qui ont été menées ont jeté des bases solides pour les travaux futurs. Une cartographie exhaustive de la réglementation du droit d’auteur dans l’environnement numérique dans les pays participants est désormais disponible, assortie d’un corpus d’informations qui constitue un atout particulièrement utile pour la suite des travaux. Cela a permis de mettre en évidence les besoins, comme l’harmonisation des cadres réglementaires, puisque les différents pays opèrent sur un marché mondial et, par conséquent, homogène. Le statut particulier et différent des femmes dans le secteur et dans le contexte actuel a également été mis en évidence, ce qui a été possible grâce à une étude de cas portant sur ce thème. Enfin, l’étude économique[[2]](#footnote-3) revêt une importance toute particulière compte tenu de la rareté des informations sur ce sujet.
2. Les études de cas et les analyses ont également été hautement saluées par les pays. Le projet a suscité “un engouement pour ce sujet” dans des pays qui ne disposent pas d’une industrie audiovisuelle très développée et leur a permis de voir ce qui se faisait ailleurs. Il a également offert l’occasion aux pays plus avancés de découvrir les faits nouveaux intervenus dans d’autres pays d’Amérique latine, ce qui leur a permis d’approfondir leur connaissance de leur propre cadre réglementaire à la lumière de ceux d’autres pays.
3. Les études ont également établi qu’indépendamment des différences de taille de leurs marchés audiovisuels respectifs dans l’environnement numérique, tous les pays connaissent certaines fragilités structurelles; ils peuvent travailler ensemble en reconnaissant leurs intérêts communs et en s’associant à d’autres pays. Ce besoin d’action conjointe a également été souligné par certains professionnels interviewés.
4. On peut donc dire qu’il y a unanimité concernant l’évaluation des résultats, ce qui est une excellente chose lorsqu’il s’agit de connaître la situation relative à cette thématique dans ces pays, et donc d’établir un diagnostic de leurs besoins. Il est également assez largement admis que les résultats produits n’indiquent pas complètement par quels moyens les besoins recensés peuvent être satisfaits.
5. Ce problème a été soulevé lors des séminaires sous‑régionaux et du séminaire régional final, ce qui a permis :
* La présentation et la publication des résultats, souvent par les auteurs mêmes qui les ont produits. Cela a contribué à les faire connaître et permis leur utilisation future, suscitant ainsi un intérêt pour leur publication.
* Le rassemblement de bureaux nationaux du droit d’auteur, mais également de leurs dirigeants institutionnels de domaines associés, tels que le secteur audiovisuel et, par extension, l’industrie culturelle. En d’autres termes, ils ont clairement contribué à mettre en relation les acteurs institutionnels concernés de chaque pays[[3]](#footnote-4). Par exemple, les décideurs du domaine du droit d’auteur et ceux de l’audiovisuel sont très différents et les relations systématiques sont rares. Le séminaire final a permis de réunir les deux points de vue pour obtenir une vision claire de la manière dont l’utilisation de la propriété intellectuelle pourrait contribuer à développer l’industrie de l’audiovisuel.
* Enfin, ces réunions facilitent également les contacts entre les représentants des institutions ou de la production de différents pays, ce qui permet de promouvoir des actions coordonnées et coopératives.
1. Les personnes interrogées ont reconnu l’importance des événements commerciaux auxquels participent les professionnels du secteur souvent très éloignés de ces débats. C’est ce qu’ont souligné les représentants des institutions et les professionnels qui ont pris conscience de l’importance de ces questions pour leurs activités quotidiennes, en particulier pour les années à venir.

Question d’évaluation n° 7. Efficacité du projet en ce qui concerne une meilleure connaissance du rôle du droit d’auteur et des droits connexes dans la distribution de contenu audiovisuel accessible en ligne

Question d’évaluation n° 8. Efficacité du projet en ce qui concerne une meilleure compréhension de la situation actuelle en matière de concession de licences dans l’environnement numérique

1. Il a été décidé qu’il serait répondu à ces deux questions conjointement, puisque compte tenu de la manière dont fonctionnait le projet, il était difficile d’établir une frontière claire entre les deux résultats.
2. Les personnes interrogées ont unanimement reconnu que le projet contribuait à mieux faire connaître le rôle joué par le droit d’auteur et les droits connexes dans la distribution de contenus et à améliorer la compréhension de la situation actuelle en matière de concession de licences dans l’environnement numérique : les deux résultats initialement visés par le projet.
3. Mieux connaître la situation actuelle facilite également d’autres actions, puisque cela permet, de concert avec l’évaluation des besoins, de déterminer le point de départ pour aller de l’avant.
* L’appréhension du rôle joué par le droit d’auteur et les droits connexes dans la distribution de contenu numérique en ligne permet aux plus petits producteurs de mieux comprendre l’importance des caractéristiques et du contenu des contrats qu’ils signent, tandis que les plus gros producteurs examinent d’autres questions, comme l’impact de l’intelligence artificielle (IA).
* Les gouvernements des pays bénéficiaires ont désormais une image plus claire de la situation, des enjeux qui les attendent et de la manière de les gérer.
1. Naturellement, les participants au projet ne sont pas tous repartis avec le même degré de prise de conscience et une meilleure compréhension : cela varie en fonction des parties prenantes et de la manière dont elles le mettent en œuvre. Les personnes directement impliquées dans la mise en œuvre du projet au niveau national sont peut‑être celles qui ont le plus progressé puisqu’elles travaillent dans ce domaine. Les participants qui ont pris part aux activités d’assistance technique ou aux séminaires et aux réunions ont également beaucoup appris, mais pas dans la même mesure. Enfin, les personnes qui ne connaissent et n’utilisent qu’un seul des résultats seront en mesure de s’améliorer dans ce domaine, mais pas dans les autres.
2. Le fait que les supports du projet étaient en espagnol, la langue prédominante en Amérique latine, a été considéré comme l’un des facteurs favorisant l’obtention des résultats escomptés du projet. Par ailleurs, les séminaires se déroulaient également dans cette langue, ce qui les a rendus plus accessibles aux publics visés.
3. Les séminaires sous‑régionaux et régionaux ainsi que les réunions ont joué un rôle clé dans la sensibilisation. C’est tout particulièrement le cas de la réunion régionale, à laquelle ont participé 19 représentants de pays d’Amérique latine de concert avec un large éventail d’autres parties prenantes. Certaines personnes interrogées ont déclaré qu’il aurait été bénéfique d’avoir davantage d’informations sur la nature des contrats qui sont signés, mais qu’elles comprenaient bien l’obstacle complémentaire que représentait le fait qu’il s’agissait de documents confidentiels ne contenant, par conséquent, aucune information factuelle.
4. Tout en reconnaissant que le projet avait contribué à une meilleure compréhension du rôle du droit d’auteur dans la distribution de contenu et à une meilleure compréhension de la situation actuelle en matière de concession de licences dans l’environnement numérique, les personnes interrogées étaient d’avis qu’il conviendrait de faire davantage pour ce qui est de la diffusion, en particulier des réalisations, afin de tirer parti des résultats.
5. Mieux faire connaître ces réalisations prend du temps et exige un effort constant. L’OMPI a déployé des efforts considérables pour diffuser les informations. Les activités menées comprenaient :

|  |
| --- |
| La publication des réalisations sur le site Web, la principale source de diffusion, est une stratégie passive, puisqu’il n’existe aucun moyen de savoir qui utilise les réalisations et comment. Toutefois, certains témoignages ont été recueillis sur le fait que ce contenu n’est pas facile à trouver si l’on ne sait pas exactement où il se trouve. Et il est d’autant moins possible de savoir où il se trouve si l’on ne sait pas qu’il existe. Diverses stratégies complémentaires ont donc été employées pour mieux faire connaître ce contenu.* La principale approche a consisté à organiser des événements, comme cela a déjà été mentionné dans le présent rapport. Les décideurs de pays qui n’avaient pas participé au projet ont assisté à l’événement final et ont pu ainsi voir les supports produits et y accéder, et participer aux débats. Cela a été également le cas de parties prenantes de ces mêmes pays.
* La présentation des rapports sur l’état d’avancement au CDIP lors de ses sessions a retenu l’attention des délégués, qui ont à leur tour transmis les informations à leurs pays respectifs.
* Les résultats sont examinés dans le cadre de contacts bilatéraux avec différents acteurs et lors d’événements qui ne sont pas liés à ce projet. Le recours à la diffusion en continu pour distribuer le contenu est actuellement un sujet brûlant dans les forums et offre de nombreuses possibilités de faire connaître les résultats.
* Ceux‑ci ont également été diffusés au sein de l’Organisation, les portant à l’attention du personnel d’autres départements, qui peuvent ensuite les utiliser ou les faire connaître dans le cadre de leur travail.
* Les études ont en particulier été mises à la disposition des membres du personnel des départements du renforcement des capacités et de l’assistance technique qui peuvent y faire référence dans le cadre de leur travail avec d’autres régions. Ainsi, certains résultats indirects ont pu être diffusés au‑delà de l’Amérique latine.

En l’absence de mécanismes de suivi spécifiques, il est difficile d’établir l’impact de chacun de ces canaux de diffusion. Mais tous ceux qui travaillent en parallèle peuvent avoir contribué à l’obtention des résultats du projet. |

## Viabilité des résultats du projet

Question d’évaluation n° 9. Probabilité que davantage de travaux soient réalisés à l’avenir sur l’utilisation du droit d’auteur et des droits connexes dans la distribution de contenu audiovisuel accessible en ligne

1. Le consensus qui s’est dégagé parmi les représentants est que l’OMPI devrait continuer à travailler dans ce domaine pour de nombreuses raisons. Les principales sont résumées ci‑après :

|  |
| --- |
| * Les États membres de l’OMPI souhaitent continuer de travailler sur cette question. Le projet a suscité un intérêt considérable pour un sujet qui est déjà sur la scène publique, aussi l’OMPI devrait‑elle poursuivre les débats.
* L’OMPI a une vision holistique et ses performances sont bien connues de nombreux acteurs. C’est pourquoi ses réalisations ont plus de chance d’être acceptées dès le départ et aident les décideurs et les parties prenantes à avoir une vision réaliste des problèmes.
* L’OMPI défend une position équilibrée, impartiale dans un environnement marqué par des intérêts puissants, des confrontations et des luttes de pouvoir. En outre, elle parvient à toucher tous les acteurs qui la reconnaissent comme une partie prenante légitime. Tout cela conjugué à sa capacité technique et à sa très grande expertise fait de l’OMPI l’organisation idéale pour servir de forum de discussion à l’échelle mondiale.
* Après quelques années d’expérimentations, le secteur a atteint sa maturité. L’existence de résultats tels que ceux qui ont émergé du projet peuvent grandement contribuer aux initiatives visant à réviser les lois et les réglementations.
* Les industries de la création, en général, et le secteur audiovisuel en particulier, sont ou peuvent être des acteurs majeurs des économies nationales et il reste encore de nombreux domaines où rien n’a encore été fait. En outre, ce thème est particulièrement d’actualité, notamment en raison de la croissance de l’intelligence artificielle et de ses effets.
* L’organisation d’événements en parallèle des rassemblements du secteur permet d’ouvrir l’accès à ces derniers à un large public, plus diversifié, qui n’aurait pas autrement les moyens de payer le coût d’accès. Les espaces et les débats s’en trouvent plus ouverts.
* Des travaux s’imposent concernant plusieurs points, notamment l’intersection entre les politiques de développement culturel, les industries de la création et le droit d’auteur. Il existe également une propriété intellectuelle autochtone qui repose sur des processus collaboratifs. Celle‑ci n’a pas encore autant accès à la distribution dans l’environnement virtuel, mais cela viendra. Dans le même ordre d’idée, il est également question de la nécessité de tenir compte des espaces périphériques où d’autres types de supports audiovisuels sont produits et qui ont moins accès à la distribution.
 |

1. Outre ces raisons pour lesquelles l’OMPI doit poursuivre ses travaux dans ce domaine, les personnes interrogées ont formulé des recommandations pratiques sur la meilleure approche à adopter pour ce faire. La recommandation qui revient le plus souvent est la nécessité de continuer d’organiser des réunions et des ateliers de nature plus pragmatique en tant qu’outils de renforcement des capacités à l’intention d’acteurs spécifiques.
2. Certaines personnes interrogées ont déclaré que de tels séminaires pratiques pourraient viser un large éventail de parties prenantes, y compris le grand public. Cela étant, des activités ciblées se sont imposées du point de vue de la viabilité. En fait, la plupart des personnes interrogées ont déclaré qu’il serait particulièrement utile d’adapter les séminaires aux besoins des créateurs, et principalement des scénaristes et des producteurs (surtout aux petites et moyennes entreprises).
3. Leurs déclarations coïncident avec celles faites par l’équipe du projet, qui indique que la demande d’une approche plus pragmatique revient systématiquement dans les ateliers et les séminaires[[4]](#footnote-5). La nécessité de bien cibler les actions a également fait l’unanimité : “si vous formez 30 ou 40 producteurs dans un pays donné, je pense que c’est un très bon résultat.”
4. Pour que cette formation soit maintenue à long terme, qu’elle ait un impact au‑delà des personnes formées et que le savoir‑faire soit facilement accessible, il faut des partenaires dans les pays concernés capables de reproduire le travail effectué en s’appuyant sur l’investissement initial de l’Organisation en vue de développer les connaissances grâce à la formation.
5. Ces partenaires nationaux pourraient être des gouvernements ou des associations professionnelles. En fait, lors des entretiens menés dans le cadre de cette évaluation, les représentants des institutions argentines ont déclaré que le séminaire du projet qui s’est tenu à Buenos Aires avait constitué une incitation à tenir des séminaires sur des thèmes similaires ou connexes, de sorte que l’information puisse parvenir à un public plus large. Ils ont ajouté qu’ils cherchaient à signer des accords avec d’autres acteurs pour mener des travaux similaires dans le reste du pays. Bien qu’ils n’aient pas été décelés dans les informations recueillies, il peut exister d’autres exemples de diffusion subséquente.
6. En résumé, quelques‑uns au moins des pays participants ont reconnu la nécessité d’avoir des partenaires locaux qui faciliteraient la mise en œuvre d’une stratégie spécifique à cet effet.

# Conclusions et recommandations

## Conclusions

1. Le projet évalué comporte une logique interne et une conception claires, que l’on peut déduire du document du projet, et il est cohérent sur le plan interne. La cohérence externe avec les recommandations les plus pertinentes du Plan d’action pour le développement a également été assurée.
2. Les parties prenantes impliquées dans le suivi des projets de l’OMPI comme celui‑ci ont trouvé que les outils employés étaient utiles et leur avaient fourni les informations dont ils avaient besoin concernant la mise en œuvre du projet. Les personnes interrogées ont fait part de leur satisfaction en ce qui concerne le respect des délais.
3. Les indicateurs initialement définis dans le cadre du projet pourraient être améliorés, en vue de fournir des informations plus exhaustives et d’apporter un meilleur appui au processus de prise de décision.
4. Les personnes interrogées ont dit apprécier la manière productive et coopérative dont le travail a été effectué avec d’autres départements de l’OMPI, ce qui a permis une mise en œuvre plus harmonieuse. Les incompatibilités d’horaires ont été résolues grâce à une planification très minutieuse qui a permis d’anticiper adéquatement les besoins de collaboration.
5. Dès le départ, un effort majeur a été fait pour mettre en place des stratégies visant à mitiger les risques découlant du manque d’informations. Cet effort a donné des résultats qui ont facilité l’élaboration des produits, même si certains thèmes ont nécessité des recherches d’informations.
6. Le projet s’est adapté avec succès aux changements de circonstances engendrés par la pandémie de COVID‑19. Il était en quelque sorte en avance sur son temps et n’a pas eu besoin de s’adapter aux nouvelles tendances, car il avait été de toute façon conçu pour y répondre.
7. On peut dire que le projet a été efficace et qu’il a produit, de l’avis unanime, des résultats d’excellente qualité et de grande envergure qui ont permis de mettre en évidence les besoins des pays et constituent une base solide pour les travaux futurs. Les pays participants ont pris conscience de la nécessité de reconnaître leurs intérêts communs et ont commencé à repérer des domaines dans lesquels ils peuvent travailler ensemble afin de régler les problèmes et de relever les défis qui sont communs, quelles que soient les différences entre leurs marchés. Il est également estimé que les résultats n’indiquent pas complètement par quels moyens les besoins recensés peuvent être satisfaits et que des travaux supplémentaires sont nécessaires à cet égard.
8. Les personnes interrogées ont trouvé les séminaires sous‑régionaux et le séminaire final particulièrement utiles, car ils ont offert une occasion de faire connaître les résultats obtenus, de lancer des dialogues de haut niveau, de réunir des fonctionnaires nationaux de chaque pays et d’inclure les créateurs qui ne participent généralement pas à ce type de forum.
9. Toutes ont reconnu que le projet avait clairement contribué à obtenir les deux résultats escomptés : une meilleure connaissance du rôle du droit d’auteur et des droits connexes dans la distribution de contenu et une meilleure compréhension de la situation actuelle en matière de concession de licences dans l’environnement numérique. Les progrès ont toutefois été inégaux et les diverses parties prenantes n’ont pas toutes tiré parti de ce projet dans la même mesure.
10. Néanmoins, et malgré les efforts considérables déployés par l’OMPI pour diffuser les résultats du projet, les parties prenantes sont d’avis qu’il convient de redoubler d’efforts pour consolider ces résultats.
11. Pour que les activités, les réalisations et les résultats aient un impact durable, l’OMPI doit continuer de travailler dans ce domaine et adopter une approche plus pragmatique. Les personnes interrogées ont indiqué qu’elles souhaitaient continuer de tenir des réunions et des séminaires et de maintenir l’activité en vue de traiter les questions soulevées dans les études qui ont été menées. Parmi les nouvelles activités, plus concrètes et plus ciblées, il conviendrait d’inclure des sessions de formation à l’intention des créateurs, qui pourraient être ensuite reproduites par les acteurs du secteur privé ou public qui souhaitent contribuer en qualité de partenaires à part entière à cette initiative.

## Recommandations

1. Les recommandations présentées ci‑après découlent des résultats de l’évaluation précédemment indiqués. Elles visent à souligner certains points qui pourraient être améliorés ou à s’assurer que les résultats obtenus perdurent sur le long terme.
2. **Recommandation n° 1.** L’OMPI devrait s’employer à diffuser les produits et résultats du projet plus largement, ce qui pourrait potentiellement les rendre plus utiles. Au‑delà de ce qui a déjà été fait, et qui est en soi acceptable, la diffusion par l’intermédiaire du site Web pourrait être renforcée et améliorée, car les résultats ne sont pas faciles à trouver sur ce site. Ce renforcement de la diffusion passive peut permettre aux résultats d’avoir “une vie propre” et d’atteindre un public plus large que celui initialement visé. Des recommandations spécifiques ont été formulées quant à la nécessité de rendre l’information plus accessible et plus attrayante (l’étude économique est citée comme un excellent exemple) et de la présenter de manière plus créative. Certaines personnes interrogées ont suggéré de créer un espace dédié à l’industrie visuelle sur le site Web de l’OMPI, ce qui en faciliterait l’accès.
3. **Recommandation n° 2.** Ce projet n’est que le début d’un parcours qui exigera un effort soutenu dans le temps. Les personnes interrogées ont en particulier fait part de leur intérêt pour un perfectionnement des supports du projet, qui devraient être mis à jour pour refléter les changements rapides en cours dans ce domaine. L’actualisation des supports nécessite un financement et il pourrait être nécessaire d’envisager d’autres moyens de prendre en charge les coûts. Quoi qu’il en soit, il existe une demande manifestement très forte.
4. **Recommandation n° 3.** Les personnes interrogées s’accordent majoritairement à dire que l’OMPI devrait continuer à travailler sur ce sujet et appliquer une approche plus pragmatique. Généralement, les projets du Plan d’action pour le développement, une fois achevés et s’ils ont obtenu des résultats positifs, comme dans le cas présent, sont intégrés dans les activités régulières de l’Organisation, à la demande du CDIP.
5. Mais dans ce cas, il serait judicieux de mettre en place une deuxième phase visant à répondre aux demandes des personnes interrogées lors des réunions en faveur d’une approche plus pragmatique. Cela aiderait à garantir la durabilité de l’impact des résultats et à se concentrer sur les besoins des plus petits créateurs.
6. Il pourrait y avoir un autre objectif consistant à concevoir une stratégie pour trouver des partenaires dans les pays participants afin de poursuivre le travail de diffusion et de renforcement des capacités une fois que l’OMPI aura transformé les résultats du projet en supports pratiques (manuels et autres supports de formation) et les aura testés auprès de petits producteurs. L’objectif est que ces supports soient mis à la disposition de tous les États membres à l’avenir, et qu’à ce moment‑là les résultats et les produits du projet soient prêts à être intégrés dans les activités régulières de l’Organisation.

[Les appendices sont joints séparément (en anglais et en espagnol)]

Red2Red Consultores, S.L.; CIF: B-82719774

1. Six études qui, ensemble, forment une seule étude plus large sur le cadre juridique du droit d’auteur et les pratiques en matière de concession de licences pour le contenu audiovisuel dans l’environnement numérique; un résumé du droit d’auteur national et des droits connexes applicables à la concession de licences pour le contenu audiovisuel en ligne; une étude sur les œuvres audiovisuelles dans le domaine public et les œuvres orphelines; sept études de cas sur différents sujets; une étude supplémentaire sur le marché de l’audiovisuel numérique; et, enfin, deux séminaires sous‑régionaux et un séminaire régional. [↑](#footnote-ref-2)
2. “Notes sur l’économie de la création. La guerre de la diffusion en continu : contenu exclusif et concurrence des plateformes au Brésil”. [↑](#footnote-ref-3)
3. Ces relations ne se sont pas établies de la même manière dans tous les pays en raison de facteurs tels que les lieux des séminaires, puisque les parties prenantes ont pu accéder à des séminaires en Argentine, au Brésil et au Pérou. [↑](#footnote-ref-4)
4. Les débats ont soulevé un certain nombre de questions, notamment : “Que pouvons‑nous faire? Comment le faire? Comment pouvons‑nous nous préparer ou nous adapter?” [↑](#footnote-ref-5)